

blessures, mais il est trop tôt pour être fixé. On a constaté que plusieurs morceaux sont radioactifs et l'un d'eux a dû, pour cette raison, faire l'objet d'une manipulation très spéciale; il totalisait 200 roentgens l'heure au contact. Pareille radioactivité aurait des conséquences *somatiques* considérables sur quiconque y est exposé de près pendant une heure et pourrait être mortelle après trois heures. Ce morceau a été transporté dans un contenant de plomb construit spécialement à cet effet. A l'heure actuelle, la superficie de recherche couvre 50 000 km² de territoire; des débris ont jusqu'à maintenant été découverts sur quelque 750 kilomètres le long de la trajectoire estimée de l'orbite de *Cosmos 954*. Un temps rigoureux a entravé les opérations. Les recherches aériennes et au sol se poursuivront dans les semaines à venir et l'on s'attend à ce qu'elles se prolongent jusqu'après le dégel du printemps.

On ignore encore si le coeur du combustible irradié est resté intact après la rentrée. Il faudra peut-être procéder à une surveillance minutieuse de la faune et de la flore pour veiller à ce que les habitants du secteur ne soient pas irradiés et pour déterminer dans quelle mesure le milieu a pu être contaminé. On sait que des particules infimes de combustible renfermant des produits de fission peuvent causer une contamination à long terme puisque la période radioactive de ces produits dure des milliers d'années.

Compte tenu des renseignements dont nous disposons et en conformité avec le paragraphe 1 et l'article V de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, le Canada a, le 8 février 1978, officiellement informé le Secrétaire général des Nations Unies et le gouvernement de l'Union soviétique de la découverte des composants de l'engin spatial sur son territoire. Comme nous l'avons demandé, le texte de l'avis a été communiqué aux États membres sous la forme du document A/AC.105/214 et 214/Corr. 1.

Devant ces faits, le gouvernement du Canada estime essentiel que le Comité et ses Sous-Comités examinent soigneusement les implications troublantes de cet incident qui touche tous les membres de la communauté internationale. Par leurs délibérations, les membres pourront nous aider à comprendre les questions complexes que soulève l'utilisation de génératrices nucléaires dans l'espace et à prendre les mesures qui s'imposent.

La semaine dernière, le Canada a entrepris une série de consultations préliminaires auprès des 37 membres du présent Sous-Comité. Celles-ci sont toujours en cours et, malgré leur caractère officieux et exploratoire, nous sommes jusqu'à maintenant encouragés par les réactions des gouvernements. On semble appuyer fermement notre proposition d'examiner au plus tôt les conséquences scientifiques, techniques et juridiques de cet incident pour la communauté internationale. Nous avons reçu un bon nombre de commentaires et de suggestions utiles sur la façon de traiter la question au sein du Comité et ses deux Sous-Comités. En attendant qu'une discussion plus poussée ait lieu ici même, il serait prématuré que ma délégation fasse des propositions précises sur les suites à donner. Nous ne voulons pas davantage préjuger les décisions qui seront prises ultérieurement au Sous-Comité juridique et au Comité.